

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV N° 589

DU 19 JANVIER 2023



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,

Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.

Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION APPEL	5
COMMISSION ARBITRES	7
COMMISSION DELEGATION	10
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION.....	12
COMMISSION FEMININES.....	14
COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE	17
COMMISSION FUTSAL	18
COMMISSION DES REGLEMENTS	20
COMMISSION SPORTIVE	23
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS....	29
COMMISSION TECHNIQUE	30

Table Des Matieres

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	06 33 54 57 25
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

*Le Foot en Isère :
Moi J'adhère*



Nos Partenaires



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 17 janvier 2023

Procès-Verbal N° 589

APPEL À CANDIDATURE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ÉTÉ 2023

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 30 juin en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 4 avril 2023

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

TRESORERIE DISTRICT

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 15 janvier 2023

BOURG D'OISANS D4

FORFAIT GENERAL FOOT A8

Amende 44 €

Du 16 janvier 2023

PONT DE CLAIX 2 U15A8

FORFAIT GENERAL FUTSAL

Amende 90 €

UNION FUTSAL MARTINEROIS FUTD2

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 12 au 14 janvier 2023

FONTAINE LES ILES CPSENTA8

VILLENEUVE SA8ENTD1

PAYS VOIRONNAIS FUTSAL FUTD1

CHAMPAGNIER 2 CPSENTA8

ASPTT CORPOS 2 CPSENTA8

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 décembre 2022

Article 17

- b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **9 janvier 2023**

564225 FUTSAL CLUB VOREPPE
536496 A.S. SURIEUX ECHIROLLES

- c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Les clubs ci-dessous se voient suspendus en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **26 janvier 2023**.

564225 FUTSAL CLUB VOREPPE
536496 A.S. SURIEUX ECHIROLLES
560621 UNION FUTSAL MARTINEROIS

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.ff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.ff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.ff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.ff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.ff.fr
FUTSAL	futsal@isere.ff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.ff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.ff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.ff.fr
TERRAINS	terrains@isere.ff.fr
FEMININES	feminines@isere.ff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.ff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.ff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.ff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fcicaron@isere.ff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.ff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.ff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.ff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.ff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.ff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 17 janvier 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°589

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s: MONTMAYEUR Marc, SCARPA Vincent, REMLI Amar, TRUWANT Thierry, BLANC Aline, BRAULT Annie, VAILLANT Franck, EL RHAFFARI Reda, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN, Didier, BONNARD Christophe.

Excusé(e)s : PION Christophe, RACLET Chrystelle, FERNANDES Carlos.

.....

NOTE AUX CLUBS

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

RAPPEL À TOUS LES CLUBS

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

ST MARCELLIN : Reçu justificatif d'absence d'une personne à l'audition du mardi 17 janvier 2023.

FARAMANS : Courrier informant l'absence de 2 personnes à l'audition du mardi 17 janvier 2023. Comme convenu avec la personne présente à l'audition, nous attendons les justificatifs, à nous fournir pour le lundi 23 janvier 2023 (article 71 des règlements généraux du D.I.F.).

PAYS VOIRONNAIS : Appel disciplinaire

GROUPEMENT JEUNES BALME NORD ISERE - LAUZES: Appel disciplinaire

CONVOCATION APPEL DISCIPLINAIRE

Dossier 22-23-024D : Senior, D1, poule B, PAYS VOIRONNAIS / RUY MONTCEAU, Match du 11/12/2022

Appel du club de **PAYS VOIRONNAIS** en date du vendredi 13 janvier 2023 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, dans son dossier n°23/13/02, lors de sa réunion du mardi 10 janvier 2023, notifiées au club le mercredi 11 janvier 2023, parues au PV n° 588, du jeudi 12 janvier 2023.

Appel portant sur : « Par la présente le FC Pays Voironnais souhaite faire appel de la décision de la commission de Discipline pour le dossier : **23/13/02** Rencontre de D1 Poule B du 11/12/22 FC Pays Voironnais / Ruy Montceau US concernant la sanction d'un joueur parue au PV 588 du 10/01/23 ».

L'audition aura lieu le mardi 7 février 2023 à 18h30. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.



CONVOCATION APPEL DISCIPLINAIRE

Dossier 22-23-025D : U20, D2, poule C, phase 1, GROUPEMENT JEUNE BALMES NORD ISERE- LAUZES / CROLLES, Match du 10/12/2022

Appel du club de **GROUPEMENT JEUNES BALMES NORD ISERE-LAUZES** en date du samedi 14 janvier 2023, contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, dans son dossier n°23/13/08, lors de sa réunion du mardi 10 janvier 2023, notifiées au club le mercredi 11 janvier 2023, parues au PV n° 588, du jeudi 12 janvier 2023.

Appel portant sur : « Concernant la rencontre *U20 D2 Phase 1 du 10/12/2022 Gp Balmes Lauzes 20 - Crolles FC 20, en date de parution du 11/01/2023* durant laquelle un de nos joueurs a reçu un carton rouge nous souhaitons faire appel de la sanction infligée de 5 matchs de suspension.»

L'audition aura lieu le mardi 7 février 2023 à 19h15. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V la secrétaire de séance

Aline BLANC

COMMISSION ARBITRES

MARDI 17 JANVIER 2023 À 18H30

Procès-Verbal N°589

Président SABATINO Joseph

Présent : KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, TREVISAN Ludovic, AKYUREK Mustafa

Excusés : LALO Aboubakar, THEVENIN Cyril, VAGNEUX Luc

Rappel : reçus d'indemnités d'arbitrage

A PARTIR DU 15 JANVIER 2023.

Seuls les reçus « officiels » et remplis correctement doivent être utilisés et présentés aux clubs pour le paiement de l'arbitre avec le kilométrage indiqué sur votre désignation qui est calculé sur le guide MICHELIN par la voie la plus rapide.

Les reçus officiels sont téléchargeables sur notre site : rubrique ARBITRAGE, puis DOCS ARBITRES, puis INDEMNITES et FRAIS, puis « RECU FRAIS ARBITRE ».

Sur non présentation d'un reçu officiel, le club pourra refuser de régler l'arbitre sur place et le paiement se fera en différé sur le compte du club à réception du reçu en bonne et due forme envoyé au district.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

• QUESTIONNAIRE DE NOEL : À FAIRE OBLIGATOIREMENT .

Rappel à tous les Arbitres et Observateurs : dernière ligne droite pour le faire dernier délai Dimanche 22 Janvier 2023 Minuit. Questionnaire en ligne envoyé par le district le 23 décembre 2022.

• IMPORTANT

Stage de rattrapage des arbitres absents aux 2 stages prévus dans la saison

Suite à une demande du corps arbitral, la CDA effectue exceptionnellement un 3ème stage pour les arbitres qui étaient absents et qui ont reçu une convocation par mail pour le samedi 21/01/2023 au district de l'Isère de 8h00 à 12h00 ; merci de respecter les informations transmises sur le mail pour le test physique et le questionnaire sur table.

CAP LIGUE

Date de L'examen le 14-janvier 2023 (à Tola-Vologe – LAURAFOOT)

Candidatures LIGUE pour JUIN 2023 .

*SENIORS : YUKSEL Ferdinand

*JEUNES ARBITRES : HANNA Romaric - MARKOVIC Dragana

La formation Cap Ligue sera assurée par Anthony GRUFFAZ.

DATES FORMATION DERNIERE FIA .

- FIA 14, 21, 28/01/2023 au Stade Chantemerle à Bourgoin-Jallieu de 8h30 à 17h30
- FMI et Formation Administrative le 04/02/2023 au District à Sassenage de 8h-12h.

OBSERVATIONS (RAPPEL)

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.

TUTORATS

À l'issue de la dernière FIA, il y a eu 16 nouveaux arbitres (Jeunes) qui doivent avoir un tuteur pour leur démarrage dans l'arbitrage. Les arbitres D1, D2, vont être contactés par mail pour tutorer les nouveaux arrivants merci de répondre au responsable du tutorat.. Vous aurez l'obligation de faire 4 tutorats pour le défraiement.

Responsable des tutorats : Luc VAGNEUX (merci de le mettre en ampliation)

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer 2 observations sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.



DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	MASCULINS • D3-D4- D5 – • U18 R1AA, • U18 R2– • U16 R2, • U15 R1, • U15 R2, • U14 R1, • U14 R2 FEMININES Seniors • R1F, R2F, • U18 R1F, R2F, • U18 F à 11 interdistricts, • U19F National AA	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal, U20 district .	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

COURRIERS ARBITRES

STRAPPAZZON GREGORY : Démission de l'arbitrage pour raisons professionnelles : La CDA vous remercie pour service rendu et vous souhaite bonne chance dans votre nouveau projet.

BOUNOUARA DOUADI Lu et Noté merci.

VERNOTE ARNAUD : La décision sera prise au prochain comité directeur du 26 Janvier 2023

TUTORAT Reçu : BRIOUA Mourad sur NASRI DEENHA 3/4

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

COMMISSION DELEGATION

Mardi 17 Janvier 2023 à 18h

Procès-Verbal N°589

Président : CICERON Fabien
Présents : CICERON Fabien,
Excusés : DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed,
Absents :

.....
PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25
DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : **04.76.26.87.75** : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

NOUVEAUTE : L'OBSERVATEUR ANONYME

Le district de l'Isère et la commission de délégation ont décidé de mettre en application
L'article 51 des règlements généraux qui prévoit la possibilité de faire superviser des matchs par un observateur anonyme.



Cet observateur (membre du comité de direction, membre de commission, délégué officiel, membres recrutés par la commission de délégation, etc...) sera désigné sur un match en simple spectateur.

Son rôle sera d'observer l'organisation, le match, la fin de celui-ci et de faire un rapport à la commission de délégation.

Il n'interviendra en aucun cas s'il y avait des problèmes en tout genre (petit et grand). Une fois son rapport transmis, la commission de délégation le fera suivre aux commissions concernées si besoin.

INFORMATION AUX DÉLÉGUÉS :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

DÉSIGNATIONS :

WEEK END DU 21 ET 22 JANVIER 2023				
<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
U17 D3 POULE A	ST MARTIN D'HERES 2	GONCELIN	HUGOT DANIEL	FRAIS AU CLUB DE GONCELIN
U17 D1	SEYSSINS 2	USVO	GIRARD VEYRET NORBERT	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS COUPE F MARCHIOL	ST ANTOINE	VOREPPE	MALLET MARC	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F MARCHIOL	RO CLAIX	ST MARCELLIN 2	AVETTAND NICOUD JULIEN	FRAIS AU CLUB DE RO CLAIX
SENIORS COUPE F MARCHIOL	TURCS VERPILLIERE	BEAUVOIR	EL RAFFARI REDA	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F MARCHIOL	NOYAREY	FC2A	DURAND NICOLAS	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F MARCHIOL	DEUX ROCHERS	ST GEORGES DE COMMIERS	BOULORD JM	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F MARCHIOL	JARRIE CHAMP	SEYSSINS	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AUX DEUX CLUBS
SENIORS COUPE F MARCHIOL	VALLEE GUIERS	REVENTIN	DIASPARRA GUILLAUME	FRAIS AUX DEUX CLUBS

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 17 Janvier 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 589

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; M Montmayeur ; JP Bert

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

U.S.V.O

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

DEUX ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

CREMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

SAINT PAUL DE VARCES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Juin 2023

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

U.S LA MURETTE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

ISLE D'ABEAU



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

U.S BEAUVOIR ROYAS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Novembre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club

FC CHIRENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 6 Décembre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

AJA VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Novembre 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES; FORMAFOOT ; FONTAINE ;

PAYS D'ALLEVARD ;USVO

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 589 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assurer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. Une liste par ordre alphabétique nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

Listes NON reçues

Abbaye Us ; Agnin F.C ; Bizonnes Es ; Bourg Oisans Fc ; Bourgoin Asp ; Chatte ; Cheyssieu ; Us Commelle ; Creys Morestel Us ; Crossey ; Dolomieu Us ; Es Mistral ; Eybens Oc ; Fc2A ; Grenoble Dauphine As ; Grésivaudan ; Les Avenieres O ; Moirans F-C ; Nivolais V.Cs ; Noyarey ; Ol Nord Dauphiné ; Pays Alleverd ; Polienas As ; Quatre Montagnes Fc ; Rachais Es ; Reventin ; Saint Quentin Fallav ; St Antoine Us ; Thodure U.S ; Voreppe

Listes reçues mais non validées

Pierre Chatel

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 17 Janvier 2023

Procès-verbal n° 589

Président : Jacques Issartel

Présent : Gerard Bouat, Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT** DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Rappel comme chaque saison :

merci dans votre correspondance d'indiquer votre **C.N.P**
Catégorie Niveau et Poule **Merci**



COURRIER :

GT A C N D, GT NIVOLAS TOUR ST CLAIR, BOURGOIN, EDOUARD FROGER, CHAMBERY, PAYS D'ALLEVARD, AIGUEBELLE, AIX, VEZERONCE HUERT, GT ACND, VALLEE DE L'HIEU, JEREMY HUGONNARD ROCHE, EYBENS

Rappel utilisation Tablette FMI

En cas de problème la personne à contacter est monsieur Marc Mallet !

Tous les mails émanant d'une boîte non officielle ne sont plus pris en compte par la commission féminine.

De même les mails envoyés à la commission sportive ne sont plus traités

La journée de la Femme aura lieu le 12 Mars à GIERES

Lors de cette journée, un rassemblement aura lieu pour les catégories U8 / U 9 et U 10 / U11

Les clubs intéressés pourront s'inscrire sur Google Form prochainement disponible.

Cette journée permettra au district d'honorer les bénévoles féminines. Les clubs désirant inviter leurs bénévoles féminines à cette journée festive sont priés de les inscrire sur Google Form.

Opération « TOUTES FOOT » l'information est disponible sur le site

CHALLENGE U 13

Plateau à VEZERONCE HUERT :

VEZERONCE HUERT, BOURGOIN, VALLEE DE L'HIEU, GT NIVOLAS TOUR SC 2

Plateau au G U C

G U C, F F ECHIROLLES, CROLLES

Plateau à 2 ROCHERS

2 ROCHERS, EYBENS, G F 38

Plateau à NIVOLAS

GT NIVOLAS TOUR ST C 1, GT A C N D, MOIRANS

8 à 12 joueuses, défi jonglage, hors-jeu à la ligne médiane ,2 équipes de chaque plateau qualifiées pour la finale départementale du 1^{er} Avril.



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

FUTSAL

Le plateau U 10 / U 11 aura lieu à La MURE le 21 Janvier

Equipes présentes

SUD ISERE, VALLEE DE L'HIEU 1 ET 2, GT A C N D, EYBENS, G U C

CHAMPIONNAT SENIORS A 11 D2

Infos aux clubs ayant des équipes en D2 Féminines, poule Basse

Suite à l'évocation en comité directeur du district, d'un courrier du club de Claix ayant une équipe dans ce championnat, la commission a fait valider au près du bureau, les décisions suivantes, afin de rendre plus consistant ce championnat

- 1- Modification des dates de championnat, la J2 étant avancée au 5 Février, la J3 au 26 Février, la dernière journée J7 sera le 2 Avril
- 2- Création d'une phase 3 avec deux journées le 30 Avril et le 14 mai
- 3- Pour cela sera utilisée la formule échiquier en utilisant le classement final à l'issue de la journée 7.
- 4- La journée N°8 programmée le 30 Avril sera avec 4 matchs opposant le 1° au 2°, le 3° au 4°, le 5° au 6°, le 7° au 8° à la fin de la phase 2. Ceci générera un nouveau classement.
- 5- Ce nouveau classement permettra de programmer une journée N°9, en utilisant la même procédure
- 6- A l'issue de cette 9° journée, le classement final déterminera l'équipe terminant première qui recevra le fanion final.

La Commission restera vigilante quant au suivi de ce championnat

CHAMPIONNAT U 15

D 1

Journée du 4 du 21 Janvier

EYBENS – CHAMBERY reporté suite à la qualification du club de CHAMBERY en coupe de France

AIX – G A P S 15h30 à GARIBALDI

D 2

Poule B

J 3 : AIGUEBELLE – VEZERONCE HUERT le 28 Janvier à St REMY DE MAURIENNE

D2

Poule C

J 1 VEZERONCE HUERT 2 – BOURGOIN 2 le 11 mars

La journée 9 en D1 et les journées 6 en D 2 sont reportées au 18 Mars



CHAMPIONNAT U 18 A 11

La 1° et 2° phase seront additionnées pour définir le classement

COUPE U 15

Cadrage le 19 Février
1/8 de finale le 12 Mars

Jacques Issartel - Président
06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

MARDI 17 JANVIER 2023 À 19H00

Procès-Verbal N° 589

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

75. UNFE : noté (centenaire foot corporatif/entreprise).

76. Lhoist : noté (demande de renseignements création club).

77. Fasson : noté (FM).

78. Fasson : noté (trésorerie). Voir PV n° 581 (15/11/2022) de la commission d'Appel.

79. ASPTT 1 La Poste : noté (FM).

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2022/11/Correspondants-2022-2023-au-15-11-2022.pdf>

Liste des correspondants : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2022-2023 au 15-11-2022).

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, fciceron@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

COUPE DE L'ISÈRE FOOT EN SEMAINE A 8

Matches en retard, matches à jouer semaine du 23 au 26/01/2023

RT03. Tunisiens SMH 2 (D2) – Métropolitains (D1).

RT03. Saint-Paul-de-Varces (D2) – Ver Sau 3 (D2).

RT03. Saint-Georges-de-Commiers (D2) – CEA Grenoble (D2).

RT03. Goncelin (D2) – ASPTT 2 ST (D2).

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D1

Matches à jouer semaine du 23 au 26/01/2023

J08. Eybens 2 – Saint-Martin d'Uriage.

J08. Villeneuve – Biliieu 2.

J08. Jarrie-Champ – Fasson.

J08. Rachais 2 – Saint-Martin d'Hères.

J08. Métropolitains – Saint-Georges-de-Commiers 2.

Match reporté (match de coupe).

Match à jouer semaine du 30/01 au 02/02/2023

RJ02. Rachais 2 – Villeneuve.

RJ08. Métropolitains – Saint-Georges-de-Commiers 2.

Match à jouer jeudi 02/02/2023

RJ01. Villeneuve – Eybens 2.

Match à jouer semaine du 06-09/02/2023

RJ03. Villeneuve – Saint-Georges-de-Commiers 2.

Match à jouer semaine du 13-16/02/2023

RJ05. Saint-Georges-de-Commiers 2 - Fasson.

RJ07. Saint-Martin d'Uriage – Villeneuve.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2

Match à jouer semaine du 30/01-02/02/2023

Poule A, RJ05. ASPTT 2 ST – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

Poule B, RJ01. Poisat – Goncelin.

Poule B, RJ05. Tunisiens SMH 2 – Champagnier Brié 2.

Match à jouer semaine du 06-09/02/2023

Poule B, RJ06. Poisat – Tunisiens SMH 2.

Poule B, J07. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Champagnier Brié 2.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2, PHASE 2

En fonction des prochains résultats, la 2^{ème} phase pourrait commencer la semaine du 06-09/02, auquel cas les matches programmés (2) à ces dates seraient annulés. La poule d'accèsion (en D1) sera composée des 4 premières équipes au classement des poules A et B de la phase 1, les autres équipes constituant la poule de maintien.

COMMISSION FUTSAL

Mardi 17 JANVIER 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°589

Président : CARRETERO Christophe

Présents : CARRETERO Christophe

Excusés :

Absents :

.....
Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre

Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

COURRIERS:

Sylvie Barbarut, Pays voironnais : Lu et noté.

AS Vézeronce Huert : Lu et noté.

FC MOIRANS : Lu et noté.



COUPE DÉPARTEMENTALE FUTSAL U13, U15, U17 :

Les finales se dérouleront le 19/02/2023.

Clubs inscrits :

U13 : AS Vézeronce Huert 2 équipes.
US Corbelin 1 équipe.
Futsal des Géants 1 équipe.
Pays Voironnais Futsal 1 équipe.
US La Murette 1 équipe.
Moirans FC 2 équipes.

U17 : FC Bourgoin Jallieu 2 équipes.
GVHD 2 équipes.
US La Murette 2 équipes.
USVO 2 équipes.
Pays Voironnais Futsal 1 équipe.

Le Dimanche 29/01/23 début des rencontres à 13h au gymnase des saules à Grenoble.

Le Dimanche 22/01/23 début des rencontres à 09h00 au gymnase Victor Hugo à Pont Claix.

U15 : GVHD 2 équipes.
Pays Voironnais Futsal 1 équipe.
FC Picasso 1 équipe.

1/2 finales et finale le 19/02/2023.



CHAMPIONNAT FUTSAL 2022/2023:

Matches en retard : Faites le nécessaire pour reprogrammer vos rencontres le plus rapidement possible !!!!

D1 : 1^o journée : S41 (11/10 au 16/10/22)

Futsal Voreppe 1 / Arbre de Vie : Reporté

D1 : 2^o journée : S42 (18/10 au 23/10/22)

Pays voironnais Futsal / Mistral Grenoble FC 1 : Reporté

D1 : 3^o journée : S45 (08/11 au 13/11/22)

Espoir Futsal 38 / Futsal des Géants 2 : Le samedi 11/02/23 à 17h00 (gymnase municipale, St Alban de Roche).

D1 : 5^o journée : S49 (06/12 au 11/12/22)

Pays voironnais Futsal / Futsal des Géants 2 : Reporté.

D2 : 5^o journée : S02 (10/01 au 15/01/23)

Futsal Grand Lemps 38 / Futsal Pont de Claix 2 : Le dimanche 15/01/23 à 15h00 (salle polyvalente LA GRANGE, Le Grand Lemps).

D1 : 6^o journée : S04 (24/01 au 29/01/23)

Mistral Grenoble FC 1 / Futsal Picasso : Le vendredi 27/01/23 à 20h30 (gymnase Ampère, Grenoble).

Futsal des Géants 2 / Futsal Voreppe 1 : Le mercredi 25/01/23 à 20h30 (gymnase des saules).

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

Espoir Futsal 38 / Pays voironnais Futsal : Le samedi 28/01/23 à 17h00 (gymnase municipale, St Alban de Roche).
Exempt / Arbre de Vie.

D2 : 5° journée : S04 (24/01 au 29/01/23)
Futsal Voreppe 2 / Futsal Pont de Claix 2 :

Rappel: Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 17 JANVIER à 15 h 00

Procès-Verbal n° 589

Président : Jean Marc BOULORD

Présent(e)s : Aline BLANC, Jean Marc BOULORD, Patrice GALLIN, Daniel HUGOT, Gilbert REPELLIN.

Excusés : Gérard ROBIN, Lucien BONO.

TERRAINS IMPRATICABLES – RAPPEL

- 45-4 des R.G. du District Isère Football :** Les conséquences sportives en cas de terrain impraticable : Dans tous les cas, lorsqu'un club déclare son terrain impraticable, le District peut faire effectuer toute enquête qu'il juge utile. Lorsque l'enquête révèle que le terrain était praticable, le club recevant peut avoir match perdu, conformément à l'article 236 des Règlements Généraux de la FFF.

TERRAIN SUSPENDU

- Le club de **RO-CLAIX** a écrit : «.Suite à accord du FC versoud de nous recevoir le dimanche pour notre match de coupe isere contre osm 2, merci de valider l'horaire de 11h30 et mettre footclub à jour. Merci au club du FC versoud pour le dépannage».

U.S RO-CLAIX / OL. ST MARCELLIN 2 : SENIORS – COUPE Fabrice MARCHIOL - MATCH DU 22/01/23
se jouera à 11 h 30 au stade du VERSOUD.



RECLAMATION

N°30 : ST QUENTIN FALLAVIER / FARAMANS : SENIORS – D3 - POULE D - MATCH DU 15/01/2023.

Le club de FARAMANS a écrit le lundi 16/01/2023 : « Veuillez trouver ma réclamation concernant le match de championnat Senior D3 poule D de dimanche 15 janvier. Cette réclamation porte sur la participation du joueur TOBBA Wassim (U18) licence 2545972097.

Suite à la commission de contrôle des licences de la ligue AURA ce joueur ne devrait pas jouer en senior. ».

La Commission des Règlements demande au club de **ST QUENTIN FALLAVIER** de lui faire part de ses observations avant le 23 / 01 / 2023, délai de rigueur.

REGLEMENTS

❖ Match remis ou Match à rejouer

	Match remis	Match à rejouer
Définition	Un <u>match remis</u> est un match qui n'a jamais commencé. C'est un <u>match à jouer</u> . (exemple : un match annulé pour terrain impraticable suite à un arrêté municipal).	Un <u>match à rejouer</u> est un match qui a eu un début mais qui n'a pas eu un aboutissement normal. (exemple : match arrêté par l'arbitre suite à des conditions météo défavorables) ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.
Qui peut participer ? Article – 120 des R.G. de la F.F.F.	Tous les joueurs qualifiés à la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve si ces dates sont différentes, peuvent prendre part à la rencontre.	Tous les joueurs qualifiés à la date de la première rencontre peuvent prendre part à la rencontre. Un joueur qui aurait pris une licence entre les deux dates (initiale et réelle) ne pourra pas prendre part à la rencontre.
Joueur suspendu	Le joueur suspendu le jour d'un match remis purge sa suspension lors de la rencontre qui suit dans le calendrier des rencontres.	La rencontre est interrompue, pour quelque cause que ce soit : le joueur suspendu inclut cette rencontre dans le décompte de sa pénalité. La rencontre interrompue est donnée à rejouer, le joueur suspendu ne peut prendre part à cette nouvelle rencontre. La rencontre a été effectivement jouée (a eu un début et un aboutissement normal), mais cette rencontre est donnée à rejouer par une commission compétente, le joueur qui, du fait qu'il était en état de suspension, ne pouvait participer à ladite rencontre, ne peut participer à la rencontre le jour où elle est rejouée.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

❖ Joueur suspendu changeant de club

Art. 226 des R.G. de la F.F.F. - Modalités pour purger une suspension

En cas de changement de club, **la suspension du joueur est purgée dans les équipes de son nouveau club**. Les matchs pris en compte dans ce cas sont les rencontres officielles disputées et effectivement jouées (aboutissement normal) par les équipes de son nouveau club depuis la date d'effet de la sanction et ce, même si ce joueur n'était pas encore qualifié dans ce club.

❖ Joueur licencié après le 31 janvier - Art.18.4 des R.G. de la LAuRAFoot –

18.4.1 - Le joueur senior, licencié après le 31 janvier, pourra prendre part aux rencontres des séries inférieures à la division supérieure de District, tel que cela est prévu à l'article 152.4 des Règlements Généraux de la FFF.

Pour la licenciée Seniors F, la mutation est autorisée après le 31 janvier à condition qu'il n'y ait qu'un seul niveau de compétition dans le district concerné.

18.4.2 - Les joueurs U19 évoluant dans un district n'organisant pas de championnat U19, dont la licence a été enregistrée après le 31 janvier, peuvent participer aux compétitions seniors mais uniquement dans les championnats inférieurs à la division supérieure de District (idem dérogation prévue à l'article 152.4 des Règlements Généraux de la FFF pour les seniors).

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 décembre 2022 Article 17

- b)** Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 9 janvier 2023.

**564225 FUTSAL CLUB VOREPPE
536496 A.S. SURIEUX ECHIROLLES**

- c)** Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Liges ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Les clubs ci-dessous se voient suspendus en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet **le 26 janvier 2023**.

564225 FUTSAL CLUB VOREPPE
536496 A.S. SURIEUX ECHIROLLES
560621 UNION FUTSAL MARTINEROIS



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mardi 17 JANVIER 2023 à 14h00

Procès-Verbal N°589

Président : Michel Vachetta

Présent(e)s : Annie Brault, Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Gilbert Reppelin.

.....

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle

« ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté. Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

U10 / U11 :

Plateaux U10 U11 U10-U11

Suite à diverses expérimentations dans certains districts, un nouveau logiciel de gestion des plateaux a été mis en place.

Afin de pouvoir utiliser ce logiciel dès la phase printemps, il est impératif que nous ayons vos engagements d'équipes avant le lundi 23 janvier, pour parution des calendriers début février.

Pour cela vous recevrez prochainement un (google Forms) Formulaire d'inscription par mail (qui ne prend que 2mn de remplissage).

Diverses procédures vous seront envoyées au fil du temps.

Daniel Hugot, tel 06.45.65.86.42.

Pour le secteur Voiron, Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin, tel 06.70.93.82.68.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

U13 :

Championnat D1, D2, D3, D4 : Tous les matchs de la journée N°5 du 17 Décembre reportés à cause des intempéries, sont reprogrammés au 21 Janvier.

D1 :

POULE A : Usvo Grenoble / GF38 2 du 15 /12/ 2022 reporté au 4/02.

D2 :

POULE B : Tullins / Echirolles 2 du 10/12/ 2022 reporté au 4/02.

POULE D : Gp Chabons Oyeu / Brezins du 10 /12/ 2022 reporté au 4/02.

POULE E : Vézeronce Huert / St Geoire en Valdaine du 19 Novembre reporté au 4/02

POULE F : CVL 38 / Mos3r 2 du 10/12/2022 reporté au 4/02.

D3 :

Poule D : MURETTE 4 / 2ROCHERS 2 reporté au 4/02.

Poule E : BEAUREPAIRE / ST MARCELLIN 2 reporté au 4/02.

CHATTE / ROCLAIX reporté au 4/02.

Poule F: ASCOL / BOURBE reporté au 4/02.

D4 :

Poule E : SUD ISERE 2 /NOTRE DAME DE MESSAGE 2 reporté au 4/02.

Poule F : TULLINS 2 / SEYSSINS 4 reporté au 4/02.

Poule H : ASCOL 2 / ST GEOIRE en VALDAINE 2 reporté au 18/02.

Poule I : VIRIEU VALONDRAS / VALLEE HIEN 3 reporté au 4/02.

Poule K : DOLOMIEU 2 / LAUZES 2 reporté au 4/02.

BALMES NI 3/ ST QUENTIN FALLAVIER 4 reporté au 4/02.

Poule M : CVL38 2/ COLLINES reporté au 4/02.

LIERS / BREZINS 2 reporté au 4/02.

D4 poule D : intégrer GRESIVAUDAN 3

ATTENTION : à partir du 25/02 l'utilisation de la tablette est obligatoire en D2.

Challenges Festival National et départemental : Le tour N° 3 de ces deux challenges est consultable sur le site du district et se déroulera le samedi 28 Janvier.

Challenge Festival National : Il est fait un appel à candidature pour l'organisation de la finale qui est programmée le 1° Avril. Les clubs intéressés peuvent solliciter la commission pour le cahier des charges de cette finale.

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.



U15 A 8

Merci aux clubs ci-dessous de nous confirmer leurs inscriptions pour la deuxième phase pour la construction des poules.

Vallée de la Gresse, Tullins, Rives, Manival, Fontaine, Beaurepaire, Formafoot Bievre Valloire.

Réponses reçus : St George de Commiers, Bourg d'Oisans, Vallée du Guiers, Vallée d'Hien, St Simeon de Bressieux.

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U15 :

Le tirage des deux coupes a été effectué par les membres de la commission des règlements.

Il sera consultable sur le site du district en fin de semaine.

Championnat D1, D2, D3 : Tous les matchs de la journée N°5 du 17 Décembre reportés à cause des intempéries, sont reprogrammés au 21 Janvier.

D2 :

POULE B : Quatre Montagnes / Murette 2 du 10/12/2022 reporté au 11/02/2023 et devient La Murette 2 / Quatre Montagnes

Lca Foot 38 / Sassenage du 10/12/2022 reporté au 11/02/2023.

POULE C : Crossey / St Andre le Gaz reporté au 11/02/2023.

Gp Chabon Oyeu / Vallée de l'Hien 38 du 10/12/2022 reporté au 11/02/2023.

Chirens / Gp Vézer Huert Dolom 2 du 10/12/2022 reporté au 11/02/2023.

POULE D :

Mos3r 2 / Gp Balmes Lauzes reporté au 11/02/2023.

Estrablin / Nivolas du 10/12/2022 reporté au 04/02/2023.

D3 :

POULE D : St Paul de Varcès / Notre Dame de Mésage 2 du 10/12/ 2022 reporté au 04/02/2023.

POULE E : Brézins / Ent Vinay Ver sau 2 du 10/12/ 2022 reporté au 04/02/2023.

Tullins / Moirans 2 du 10/12/ 2022 reporté au 11/02/2023.

POULE F : Gp Chabons-Oyeu 2 / St Joseph de Rivière du 10/12/ 2022 reporté au 04/02/2023.

St Geoire en Valdaire / Pays Voironnais du 10/12/ 2022 reporté au 04/02/2023.

POULE H : St André le Gaz 2 / Ent Cas Pas Vir Valond du 10/12/ 2022 reporté au 04/02/2023

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

U17 :

Le tirage des deux coupes a été effectué par les membres de la commission des règlements.
Il sera consultable sur le site du district en fin de semaine.

Championnat D1, D2, D3 : Tous les matchs de la journée N°5 du 17 Décembre reportés à cause des intempéries, sont reprogrammés au 21 Janvier.

D2 :

POULE A : Deux Rochers / Jarrie-Champ du 26/11/2022 reporté au 04 Février 2023.

Suite à la réparation du synthétique du club de JARRIE CHAMP le match du 21 janvier 2023 redevient JARRIE CHAMP / SEYSSINS 3 à 16H00

POULE B : Crossey / Vallée de l'Hien 38 du 10/12/2022 reporté au 11 Février 2023.

POULE C : Corbelin / Vazeze du 10/12/2022 reporté au 04 Février 2023.

D3 :

POULE B : Villeneuve / Usvo Grenoble 2 du 26/11/ 2022 reporté au 11 Février 2023.

Ent Jssg.Asndm / Usvo Grenoble 2 du 10/12/ 2022 reporté au 04 Février 2023.

POULE C : Chatte / Ro-Claix du 10/12/ 2022 reporté au 04 Février 2023.

Tullins / Pont de Claix du 10/12/ 2022 reporté au 04 Février 2023.

POULE D : Ent Cassolard Passageois-Virieu Val / Ent Faramans du 10/12/ 2022 reporté au 04 Février 2023.

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Reprogrammation des rencontres en retard

D1 :

J4 : FC 2A / Tour St Clair du 15 Octobre 2022 reporté au 21 Janvier 2023.

J10 : Tour St Clair / Seyssins du 10 Décembre 2022 reporté au 11 Février 2023.

J11 :

Gp Artas Charant Ond / Mos3R. La Murette / Usvo Grenoble

Bourgoin 22 / Villeneuve et Seyssins 22 / Eybens 22 sont reportés au 21 Janvier



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

Gp Vézer Huert Dolom / Tour St Clair. Domarin/ FC 2A sont reportés au 04 Février.
Début de la deuxième phase le 28 Janvier 2023.

Composition des poules de D2 pour la deuxième phase :

Poule Haute :

Salaise Rhodia, Echirolles 2, Vallée de la Gresse, Claix Foot, Gpr Balmes Lauzes, Bozel, Crolles Bernin, Vallis Auréa.

Poule Basse :

Chatte, Estrablin, Unifoot, Vallée de l'Hien, Corbelin, Gaps, Us Savoyarde, St Quentin Fallavier.

Coupe Noël Pilot :

Il a été effectué le tirage au sort du cadrage de la coupe Noël Pilot avec 6 rencontres. Ce tirage au sort est consultable sur le site en fin de semaine.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS :

D3 :

POULE B :

St Antoine / Chatte du 11 Décembre 2022 reporté au 12/02/2023.

POULE D : Eyzin St Sorlin / Beauvoir du 11 Décembre 2022 à planifier.

D4 :

POULE C :

Commelle / St Geoire en Valdaine du 04 Décembre 2022 reporté au 12 février 2023.

St Geoire en Valdaine / Virieu Valondras reporté au 12/03/2023.

D5 :

POULE A :

Quatre Montagnes / Claix du 25 Septembre 2022 reporté au 5 février 2023.

POULE B :

Vourey 2 / St Antoine 3 du 11 Décembre 2022 reporté au 5 février 2023.

POULE CC:

Murette 3 / Thodure 2 du 18 Décembre 2022 reporté au 12 Mars 2023.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

Formafoot BV 2 / Mistral du 18 Décembre 2022 reporté à planifier
Faramans 2 / Mistral du 02 Octobre 2022 reporté au 22 Janvier 2023.
Mistral / Ent Chabons Oyeu du 09 Octobre 2022 reporté au 29 Janvier 2023.
Murette 3 / Mistral du 16 Octobre 2022 reporté au 05 Février 2023.
Bizannes / Formafoot BV 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 12 Février 2023.
Chirens 2 / Bizannes du 18 Décembre 2022 reporté au 05 Février 2023.
Vallée de l'Hien 3 / Faramans 3 du 18 Décembre 2022 reporté au 05 Février 2023.
Liers 2 / Lca Foot 38 3 du 18 Décembre 2022 reporté au 05 Février 2023.
St Simeon de Bressieux 2 / Ent Chabons Oyeu du 18 Décembre 2022 reporté au 05 Février 2023.

POULE D :

Bizannes 2 / St André le Gaz 3 du 02 Octobre 2022 reporté au 22 Janvier 2023.
Dolomieu 3 / St André le Gaz 3 du 11 Décembre 2022 reporté au 5 février 2023.
Corbelin 3 / Virieu Valondras 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 12 Mars 2023.
Velanne 2 / Bizannes 3 du 11 Décembre 2022 reporté au 05 février 2023.

POULE E :

Mos 3r 5 / Beauvoir 2 du 11 Décembre 2022 reporté au 12 Février 2023.

VETERANS :

VETERANS GRENOBLE : Pays D'Allevard / Tunisiens SmH se joue le 20 janvier 2023 à 20h00.

Responsable : Gilbert Reppelin : 07.86.40.95.23

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie Brault





STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 27 janvier 2023 au lundi 30 janvier 2023

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 28 janvier 2023

Match U17 D3

FC MISTRAL/AJA VILLENEUVE à 14h00

dimanche 29 janvier 2023

Match amical D2 Féminines à 11

FC2A/FC MOIRANS à 14h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 28 janvier 2023

Match Challenge U13 Festival Isère

FC MISTRAL 2/FC MONESTIER à 13h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 28 janvier 2023

Match Challenge Festival Isère U13

FC2A 3/fCS VOREPPE 2 à 10h30

Match U15 D3

FC2A/AMC POISAT à 14h00

Match U17 D3

FC2A 3/FC ST MARTIN D'HÉRES 2 à 16h30

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 28 janvier 2023

Matches Challenge Festival Nat. U13 GF38/USVO 2/US

GIÈRES à 10h30

Match U15 D3

GF38 3 Filles/FC MISTRAL à 14h00

dimanche 29 janvier 2023

Match Cp de l'Isère Seniors

FC2A 2/SP RIVES 2 à 14h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 28 janvier 2023

Match Challenge U13 Festival Isère

USVO 3/FC ST HILAIRE DU TOUVET à 10h30

Match Challenge Festival Nat. U13 USVO/US GIÈRES 2/FC LA SURE à 10h30

Match U15 D1

USVO/FC SEYSSINS 2 à 13h30

Match U17 D1

USVO/FC2A à 16h00

Match U20 D1

USVO/FC2A à 18h00

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

COMMISSION TECHNIQUE

mardi 17 janvier 2023

Procès-Verbal N°589

Président : Samuel BOURGEOIS

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS

CERTIFICATION CFF1 25 JANVIER 2023 DOMARIN

SESSION CLOSE

Liste des inscrits

M. PEREIRA Valentin	BALMES NORD ISERE
M. JDNOUR Mohamed	BALMES NORD ISERE
M. BOUFFIER Brice	BEAUVOIR ROYAS reporté sur Certif CORBELIN
M. OLLIVIER Benjamin	BOURGOIN FC
M. OUAILI Khaled	BOURGOIN FC
M. GRUJICIC Bojan	DEUX ROCHERS FC
M. PATRICOT Julien	DOLOMIEU US reporté sur Certif CORBELIN
M. PILLITIERI Bruno	DOLOMIEU US
M. VESSELA Luc	DOLOMIEU US
M. RICARD Jody	DOMARIN
M. CHERRAD Nouredine	EYBENS OC
M. DI MATTEO Vincent	ENT.FOOT.ETANGS
Mme KOCH Johanna	MOIRANS FC ANNULE
M. MONFORT Leo	MOIRANS FC
M. RODRIGUES Anthony	MOIRANS FC
M. MOUNIER Jeremy	RACHAIS ES
M. OLAGNON Thierry	SAINT QUENTIN FALLAV
M. DIOP Amadou	SASSENAGE
M. RECHOU Mathis	SASSENAGE
M. JAMPY Antoine	SEYSSINS FC ANNULE
M. SOUISSI Mehdi	SEYSSINS FC ANNULE
M. DJADOURI Karim	ST MARTIN D HERES FC
M. KHEFIF Hakim	ST MARTIN D HERES FC
M. TOUATI Hamadi	ST MARTIN D HERES FC
M. FOUSSENI Djailou	ST PAUL VARGES US
M. CARIN Julien	ST SIMEON BRESSIEUX
M. BESSEAT Cyprien	SUD ISERE FC
M. MARTIN Corentin	SUD ISERE FC
M. POITE Remy	SUD ISERE FC
M. RABIER Yoan	VALLEE DE LA GRESSE
M. TELLACHE Boualem	TURC VERPILLIERE FC



ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

**FORMATION CFF2 DES 6-7 ET 9-10 FEVRIER 2023
ST QUENTIN FALLAVIER**

SESSION COMPLETE

Liste des inscrits

DUBOIS PAGNON	Luc	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
CHENAVIER	Didier	ARTAS CHARANTONNAY
PICAUT	Christophe	ARTAS CHARANTONNAY
BOUQUET	Kevin	BEAUVOIR ROYAS
PIOMBO	Aurelien	BEAUVOIR ROYAS
SURENYAN	Alain	BEAUVOIR ROYAS
CLERMONT	Alexandre	BOURGOIN J. FC
FONTAINE	Audric	C.S. VOREPPE
BERNARD COLOMBAT	Severine	CESSIEU AS
KHECHABA	Ahmed	CVL 38 F.C
TOUIOUAR	ABDOULLAH	EYBENS OC
LUCCHINO	Adrien	F.C PAYS VOIRONNAIS
MORATA	Mathis	F.C PAYS VOIRONNAIS
MIOZ	Dorian	ISLE D'ABEAU F.C.
TOUCHET	Francois	ISLE D'ABEAU F.C.
HANNA	Romarc	NORD DAUPHINE O.
SANCHEZ	Norbert	SAINT QUENTIN FALLAVIER
LE COVEC	Diego	SEYSSINET AC
BOUSSANDEL	Jawed	ST MARTIN D HERES FC
FREVILLE	GREGORY	ST MARTIN URIAGE FC
LIMA	Frederic	ST PAUL VARCES US
APPLANAT	Diane	SUD ISERE FC
MARTIN	Corentin	SUD ISERE FC
POITE	Remy	SUD ISERE FC
DIMITRIOU	Yannis	TOUR ST CLAIR
MOLLIER SABET	Mathis	TOUR ST CLAIR
TELLACHE	Boualem	TURC VERPILLIERE FC
AZZARO	Alexandre	UNION SPORTIVE SASSENAGEOISE FOOTBALL
MONIN	Aurelien	UNION SPORTIVE SASSENAGEOISE FOOTBALL
RECHOU	Mathis	UNION SPORTIVE SASSENAGEOISE FOOTBALL
COELHO	Florent	VALLEE GRESSE FC
GRACA	Julien	VALLEE GRESSE FC
VERGINI	Thomas	VALLEE GRESSE FC
VIZZINI	Olivier	VOUREY SP

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

CERTIFICATION CFF3 DU 1ER MARS A EYBENS

SESSION COMPLETE

Liste des inscrits

BOUKHELIFA Nordine
GRUJICIC Bojan
SCARPA Dominique
CHAUVIN Denis
DELABAERE Simon
CAILLAT Jeremy
CAILLIS Mehdi
HACHANI Sami
HOGARD Lucas
SURIANO Richard
SALEM Nohry
TELLACHE Boualem
MOULIN-BARASSI Thibaut
MATIAS Alexis
MENDEZ MATTEO
MENDEZ THOMAS
BEAUDET Gregory
BALDUCCI Nicolas
BOUDE Melvin
JOVANOVIC Ivan
SAADALLAH Bachir
MONGELLI Jean Paul
AIT IZEM FATIHA
BOUSSANDEL Jawed
NOEL Fabrice Junior
PIOMBO Aurelien
DA SILVA Anthony
MOREL Arnaud
TINTI Mickael
ACHOURI MHEIDI
AZIZI Mohamed

2 ROCHERS FC
2 ROCHERS FC
A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
ARTAS CHARANTONNAY FOOTBALL CLUB
AS GRESIVAUDAN
AS VERSAU
F.C PAYS VOIRONNAIS
F.C. D'ECHIROLLES
FC BOURGOIN
F.C. D'ECHIROLLES
FC PONT DE CLAIX
F.C. TURC DE LA VERPILLIERE
GF38
LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN ANNULE
MOS3R FOOTBALL CLUB
MOS3R FOOTBALL CLUB
NOYAREY F.C.
O.C. D'EYBENS
O.C. D'EYBENS
O.C. D'EYBENS
OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
RACHAIS ES
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
SAINT MARTIN D'HERES F. C.
U. S. BEAUVOIR ROYAS
U.S. LA MURETTE
U.S. LA MURETTE
U.S. LA MURETTE
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE



**FORMATION CFF1 9-10 ET 16-17 MARS 2023
CROLLES**

Reste 7 places

Liste des inscrits

METZGER Yoann
DAMES Mehdi
FEBUSSE Florian
BOUHRIZI Azouz
CHNAFA Yazid
COLY Jean Marc
DE CESARIS Lisa
HASSIBI Mohamed
MASSART Flora
GOURMAT Nacim
KOURINNY Anton
ABDESSATAR Anis
ZARZOUR Mustapha
MOUROSQUE Lucas
RICHARD Baptiste
CALDAS Christophe
HORNY Jérémie
MMADI Ayad
CHAALAL Farah
PIEDIMONTE Mathieu
REMY Benjamin
MICHEL Vincent
VERGNES Yanis

CLAIX F
CROLLES FC
CROLLES FC
A.S. TULLINS FURES
F.C. D'ECHIROLLES
F.C. D'ECHIROLLES
EYBENS OC
EYBENS OC
EYBENS OC
GF38
F.C. PONT DE CLAIX
F.C. SEYSSINS
F.C. SEYSSINS
F.C. SUD ISERE
F.C. SUD ISERE
ST ANDRE LE GAZ
ST ANDRE LE GAZ
U.S. GIEROISE
U.S. ST PAUL DE VARCES
U.S. ST PAUL DE VARCES
UNIFOOT
VER SAU
VEZERONCE HUERT



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 589 jeudi 19 janvier 2023

FORMATION CFF3 30-31 MARS ET 6-7 AVRIL 2023 ST GEORGES D'ESPERANCHE

Reste 15 places

Liste des inscrits

PASQUELIN David
GREFFE FONTEYMOND Jerome

.....
.....
.....

PARIS Stéphane
FERNANDO DUARTE Fabio
VALLIN Jeremy
BONNIOT Christophe
VENDRA Loris
FAYANT Martial
LUTO Ilirian
MOREL Sylvain
MODELON Sebastien
NEMOS Jean Charles

A. S. VER SAU
A.S. TULLINS FURES
F.C. D'ECHIROLLES
F.C. D'ECHIROLLES
F.C. D'ECHIROLLES
EYBENS OC
F.C. LA TOUR ST CLAIR
F.C. LA TOUR ST CLAIR
J.S. ST GEORGEOISE
NOYAREY F.C.
O. NORD DAUPHINE
O. NORD DAUPHINE
O. NORD DAUPHINE
U.S. CHARTREUSE GUIERS
VALLEE DU GUIERS F.C.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>